

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 MARS 2007

A l'ouverture de la séance, le compte rendu du conseil municipal du 9 février 2007 a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

N° 014.07 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément à l'article L 2312-1, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice.

Monsieur le Maire présente les données chiffrées et la conjoncture environnante à prendre en compte pour l'élaboration du budget de la commune :

I – LES GRANDES TENDANCES 2006-2007 DE L'ECONOMIE FRANCAISE

2006 aura été une année tonique en matière de croissance aussi bien dans la zone euro (2.4 % contre 1.4 % en 2005) qu'en France (2.2 contre 1.5). 2007 est annoncée par contre comme une année moins dynamique aussi bien pour la croissance hexagonale attendue à 1.8 % que pour la consommation des ménages attendue à 2.2 % au lieu de 2.6 % en 2006.

L'inflation quant à elle, maintenue en deçà des 2 % en 2005, notamment en raison de la pression à la baisse exercée sur les produits manufacturés et les prix de la grande distribution, s'établit pour 2006 à 1.8 %. Elle devrait connaître une stabilisation à 1.7 % en 2007 si le cours du pétrole se maintient aux environs des 65 \$.

En ce qui concerne les relations Etat-Collectivités Locales pour 2007, le gouvernement a décidé de prolonger d'une année supplémentaire le contrat de croissance et de stabilité qui prévoit l'indexation des dotations sur l'inflation (1.8 %) et sur l'évolution du PIB, à hauteur d'un tiers de sa variation (1/3 de 2.25 %). Ainsi, les dotations augmenteront en 2007 de 2.54 %, en moyenne et l'enveloppe affectée à la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée aux communes variera de 2.5 %. Cependant, il est important de noter qu'il s'agit ici de l'enveloppe globale qui cache des disparités pour les communes.

II – LES RESSOURCES DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-BELLAY

A - En section de fonctionnement

Elles sont principalement constituées de 3 éléments :

- les produits fiscaux : 37 % des recettes réelles de 2006
- la dotation de compensation issue de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement : 20 % des recettes réelles de 2006
- les dotations et compensations de l'état : 25 % des recettes réelles de 2006

A.1 – Produit des taxes locales

Il s'agit des contributions directes provenant de la Taxe d'Habitation, des Taxes Foncières Bâties et Non Bâties

- Augmentation des bases fixées par la Loi de Finance 2007 : +1,8 %
- La variation physique des bases est de 2.09 % en 2007
- Produit attendu, sans augmentation des taux à partir des bases prévisionnelles 2007 : 1 686 091 € (1 630 486 € en 2006)

A.2 – Attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération au titre de la Taxe professionnelle Produit

Stable par principe, elle n'évoluera que par l'arrivée à terme d'emprunts transférés qui fera évoluer à la hausse la dotation à due concurrence de l'annuité échue.

◆ 2004 : 887 945 € ◆ 2005 : 883 300 € ◆ 2006 : 883 400 € ◆ 2007 : 884 000 €

A.3 – Dotations de l'Etat

A.3 - 1) - Dotation Globale de Fonctionnement

◆ 2004 : 802 332 € ◆ 2005 : 856 154 € ◆ 2006 : 878 934 €

Pour 2007, cette dotation est estimée à 872 695, sachant que la part principale de cette dotation (90 %) est d'ores et déjà connue et ne progresse que de 1.27 % de 778 821 à 788 695 €

A.3 - 2) - Compensations diverses

◆ 2004 : 204 274 € ◆ 2005 : 190 139 € ◆ 2006 : 203 606 €

Les compensations 2007 sont estimées à 190 000 € en l'absence de notification

B - En section d'investissement

Les recettes d'investissement se recentrent de plus en plus sur les moyens de la collectivité que sont

➤ *Sa capacité d'emprunt*

Dans le cadre d'une prospective et de la définition d'investissements lourds programmés sur les années 2008 et 2009, la commission finances souhaite ménager la capacité d'emprunt de la collectivité en ne souscrivant comme nouvel emprunt que les besoins nécessaires au financement de la maison de l'enfance et aux équipements des services techniques.

➤ *L'autofinancement*

Il est utilisé de façon importante en limitant les dépenses imprévues à un montant de 100 000 €.

Seul le FCTVA reste une recette extérieure programmable

◆ 2004 : 66 823 € ◆ 2005 : 280 121 € ◆ 2006 : 277 970 € ◆ 2007 : 49 000 €

III – LES DEPENSES

A - En section de fonctionnement

Si il est de coutume d'estimer l'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à l'inflation, il doit en être autrement pour aborder l'évolution des dépenses de fonctionnement d'une collectivité. L'inflation représente l'évolution des prix à la consommation des ménages, or la structure des dépenses de fonctionnement d'une collectivité diffère du panier de la ménagère.

Ainsi sur une base 100 au 1^{er} janvier 1999, l'indice des prix des collectivités est de 121 au 2nd trimestre 2006 contre 113 pour l'indice des prix ménages, le rythme de progression annuel étant hors dette de 2.5 % en moyenne contre 2 % pour les ménages.

B - En section d'investissement (Propositions 2007)

01 - Développement économique-tourisme-env.	381 625,49
zones d'habitation la perruche	60 000,00
Acquisitions foncières	10 000,00
Illuminations de fin d'année	8 039,44
Restauration Rempart de la perruche	121 000,00
Restauration cadre assumption de la vierge	2 300,00
Abri-bus Place Bourg / Méron	5 877,86
Mobilier urbain et panneaux PNR	5 908,19
Panneau affichage pour spectacles	2 000,00
Acquisition de cendriers	2 500,00
Ancien dojo en salle de réunion	10 000,00
Aménagement secteur médiathèque	100 000,00
La Herse - aire de jeux	39 000,00
MIFE - Réhabilitation devanture	15 000,00
02 - Infrastructures	48 570,00
Aménagement voirie/rue des fusillés / balloire	20 000,00
Place des ormeaux	370,00
Eclairage public	10 000,00
Poteaux incendie - remise aux normes	6 500,00
Chemin panreux	11 700,00
03 - Moyens généraux (Accueil du public, équip serv mun)	278 860,00
Véhicule	27 600,00
Matériel de salage	6 100,00
Tracteur Tondeuse	33 130,00
Traçeuse à platre	880,00
Triangles de sécurité	1 550,00
Salle de réunion : mobilier et déco	8 000,00
Etude réaménagement gendarmerie	20 000,00
Salle du Dr GUILBAUD	180 000,00
Isoloirs personnes handicapées	1 600,00
04 - Education et activités sportives	46 300,00
Restructuration groupe scolaire de Méron	40 000,00
Herse : adoucisseur pour lave vaisselle école	2 100,00
Les Remparts - salle informatique	4 200,00
05 - Loisirs et vie de quartier	7 370,00
Colonie de Brétignolles	5 370,00
Acquis. matériel mis à disposition des associations	2 000,00

06 -Animation Sociale et culturelle	167 500,00
Maison de l'Enfance	155 000,00
Nobis - aménagement salles expositions	12 500,00
TOTAL GENERAL	930 225,49

En outre, il est bon de rappeler que certaines opérations, budgétisées en partie, demanderont à être abondées en 2008 :

- confortation du coteau de l'ardenne qui nécessitera une inscription de 75 000 €
- travaux d'aménagement de la gendarmerie estimés
- maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du secteur de la médiathèque
- travaux de la tranche ferme du secteur de la médiathèque
- tranche conditionnelle 1 du secteur de la médiathèque

La séance est suspendue à 19 H 30 pour donner la parole au public. Il a été demandé une précision en ce qui concerne notamment la charge de personnels qui est restée identique alors que des compétences ont été transférées à la Communauté d'Agglomération.

A ce sujet, Monsieur LOUPIAS précise :

- d'une part, que la gestion des compétences transférées était partagée au niveau de la commune par plusieurs agents (directeur général des services, responsable des services techniques et agents d'exécution) entraînant donc des difficultés pour le transfert du personnel,
- d'autre part que de nouveaux services se sont mis en place sur le territoire communal.

La séance est rouverte à 19 H 40 et un débat s'est instauré au sein du Conseil Municipal

Monsieur Denis AMBROIS a quitté la salle de séance avant le vote,

Après débat, Monsieur le Maire soumet au vote l'adoption des orientations budgétaires pour l'exercice 2007 sur la base d'une augmentation de 1 % des taxes communales.

Par un vote à main levée, Le Conseil Municipal, à la majorité, une abstention :

- ADOPTE les orientations budgétaires telles que présentées ci-dessus pour l'établissement du budget primitif 2007, sur la base d'une augmentation de 1 % du taux des trois taxes communales.

N° 015.07 - PLANTES ET CITES – ADHESION

La labellisation du pôle du végétal spécialisé Anjou-Loire comme pôle de compétitivité a conduit ces organismes de recherche, d'enseignement supérieur, des collectivités territoriales et des entreprises à constituer un réseau ayant pour objectif :

- d'organiser des programmes de recherche et d'expérimentation
- d'animer les expérimentations menées par les partenaires
- réaliser une veille technique et le transfert de technologies et d'innovations.

Et ce autour de 6 thèmes différents :

- Agronomie et artificialisation des sols urbains

- Gestion sanitaire et protection biologique intégrée
- Innovation et diversification végétale
- Economie et gestion des services des espaces verts
- Ecologie urbaine et gestion de la biodiversité
- Paysage urbain

Considérant la présence sur le territoire communal du lycée agricole, mais aussi et surtout les enjeux qui s'imposent à la gestion des espaces verts et urbains dans le cadre de la limitation grandissante du droit à recourir aux produits phytosanitaires rendant indispensable une nouvelle vision de nos espaces et de leur gestion, il semble opportun que notre commune adhère à ce réseau dès 2007 pour une cotisation de 200 €.

Par cette adhésion, la collectivité pourra participer à des expérimentations locales soutenues et assistées pour les organismes de recherche tels que l'Institut National d'Horticulture, bénéficiaire de la restitution d'expériences menées sur d'autres sites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE D'ADHERER à Plantes et Cités - Association de préfiguration dès l'exercice 2007.
- ACCEPTE le montant de la cotisation arrêtée à 200 € pour 2007.
- CHARGE Monsieur le Maire de conduire et mener à terme toute démarche relative à cette opération.

DECISION

Attribution de subventions 2007

M. MAINFROY, président de la commission Finances, expose les propositions de la commission en matière de subventions.

Chaque conseiller municipal est en possession du tableau récapitulatif des attributions envisagées sur lequel il doit être ajouté une attribution complémentaire de 2 115 € accordée à la Fédération Viticole pour la réalisation du panneau de signalétique touristique-viticole.

Cette question sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. En effet les conseillers municipaux responsables d'associations ne peuvent pas prendre part au vote et compte tenu du nombre de conseillers présents le quorum ne serait pas atteint.

La séance est levée à 20 Heures 30

Jean MAINFROY,
Secrétaire de Séance